

Vers un Grand-Monthey en 2025?

CHABLAIS Collombey-Muraz et Monthey veulent poursuivre leur réflexion concernant une éventuelle fusion dès 2025. Des ateliers citoyens seront organisés l'an prochain et un vote pourrait avoir lieu en automne 2021.

PAR FABRICE.ZWAHLEN@LENOUVELLISTE.CH

Les municipalités de Collombey-Muraz (9013 habitants) et de Monthey (17 654 habitants) s'étaient fixé fin 2018 pour décider de poursuivre ou non leur réflexion concernant une possible fusion de leurs communes. Elles ont tenu parole et leur réponse est... oui. Sans la moindre once de surprise, les deux exécutifs ont choisi de poursuivre, à l'unanimité moins une abstention à Monthey, le début de leur cheminement commun. Les fian-



Stéphane Coppey (président de Monthey) et Yannick Buttet (président de Collombey-Muraz) sont convaincus des avantages qu'apporterait une fusion de leurs communes. SACHA BITTEL

Collaborations tous azimuts

Les deux voisines œuvrent déjà en matière de police, de service des eaux, sur le plan des constructions et du service énergie et développement durable. Elles possèdent des lignes de bus communes et un foyer de jour. D'autres collaborations sont dans le pipeline: la caserne des pompiers, une promotion économique commune ou la future route de contournement. Fin 2016, les deux entités politiques présentaient un degré d'autofinancement identique (158%) et une imposition très similaire. De 4259 francs il y a deux ans, l'endettement net par habitant de Collombey-Muraz a, depuis, baissé de moitié pour approcher celui de Monthey (1855 francs). Seule différence significative, la fortune montheyenne était de 43 millions contre 15 pour Collombey-Muraz.

Il est indispensable d'écouter les suggestions et préoccupations de la population et d'en tenir compte."

STÉPHANE COPPEY
PRÉSIDENT DE MONTHEY
YANNICK BUTTET
PRÉSIDENT DE COLLOMBEY-MURAZ

çailles sont donc lancées. Reste à inviter la population à y participer avant un éventuel mariage dès le 1er janvier 2025. En collaboration avec le bureau Serec, le comité de pilotage, composé de quatre municipaux et des présidents du Conseil général, a effectué un état des lieux sur cinq thèmes: l'économie (notamment la fiscalité), les services à la population, les questions de société, la mobilité et l'aménagement du territoire et la gouvernance.

Créer un pôle régional important

Dans un premier temps, l'objectif consistait à déterminer les avantages et inconvénients d'un statu quo, d'un renforcement des collaborations intercommunales ou d'une fusion. «Le Copil a conclu qu'un renforcement des collaborations n'apporterait pas de plus-value significative», relèvent les présidents Yannick Buttet et Sté-

phane Coppey. «En revanche, une nouvelle commune créerait un pôle régional important avec des possibilités de développement économique, de prestations et de services.» De quoi davantage se positionner sur l'axe Sion - Lausanne - Genève.

Des questions en suspens

La prochaine étape consistera à associer les Conseils géné-

raux et la population, via des ateliers citoyens. «Il est indispensable d'écouter leurs suggestions et préoccupations et d'en tenir compte», précisent les présidents. Ce travail devrait s'achever en mai 2020, puis un rapport de fusion sera réalisé. A l'issue de ce processus, vers mai-juin 2021, les deux Conseils choisiront de faire voter ou non la population sur la question.

Si les mentalités tendent à évoluer et les frontières physiques entre voisins disparaître, les élus n'en devront pas moins convaincre un pan important de la population. Parmi les sujets qui feront débat, les questions identitaires - notamment le nom de l'éventuelle nouvelle commune - la représentativité et les coûts d'une éventuelle fusion.

Après un préavis des législatifs, un vote populaire pourrait donc avoir lieu à l'automne 2021. «En cas de oui, nous pourrions imaginer qu'une nouvelle commune serait effective en janvier 2025», concluent nos interlocuteurs. Reste à savoir si la votation aurait lieu sur l'idée même d'une fusion ou sur un contrat en bonne et due forme. La question n'a pas été tranchée.

Le Conseil général dit non à un pro de la communication

COLLOMBEY-MURAZ Le budget 2019 a été accepté à l'unanimité du Conseil général qui a notamment refusé une proposition PDC de professionnaliser la communication communale.

Le budget 2019 de Collombey-Muraz a été adopté à l'unanimité par le Conseil général, lundi. Les neuf amendements proposés ont été refusés ou retirés juste avant le vote. Un seul d'entre eux a failli passer la rampe. La proposition du PDC consistait à créer un poste de communicant professionnel pour un montant annuel de 30 000 francs. La voix du président du législatif Côme Vuille (PLR) a été décisive. Parmi les

autres amendements refusés, on citera l'idée du PLR d'offrir à tous les citoyens de la commune une course en bus afin de les pousser à utiliser les lignes MobiChablais. La réintroduction souhaitée par le PS-Centre gauche des cartes journalières CFF n'a pas non plus été retenue. Le budget présente donc une marge d'autofinancement de 4,6 millions de francs et 6,7 millions d'investissements nets.

En une minute

Le législatif s'est prononcé unanimement en faveur de la création d'une commission ad hoc concernant le règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels. Le point à l'ordre du jour aura duré une minute! La composition de la commission, qui devra respecter le poids de chaque parti politique, sera avalisée lors de la prochaine séance du Conseil général le 4 février.



Le Conseil général de Collombey-Muraz aura traité pas moins de neuf amendements, lundi soir. LE NOUVELLISTE

Des sacs blancs gratuits

Concernant l'introduction de la taxe au sac, après les nouveaux-nés, la municipalité va faire un geste en faveur des

personnes incontinentes et souffrant d'un handicap. Sur présentation d'un certificat médical, celles-ci pourront bénéficier de sacs blancs gra-

tuits. Si leur nombre n'a pas encore été défini, la mesure entrera en vigueur ces prochains mois et sera rétroactive au 1er janvier. **FZ**